

Annexe I – Tarifs de distribution d'électricité au 1^{er} avril 2027

Volet 1

Suivant la décision D-2026-033 rendue par la Régie de l'énergie

« ANNEXE I
« (Article 22.0.1)

« TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
1^{er} avril 2027

Les composantes des tarifs autres que les prix indiqués dans la présente annexe correspondent à celles qui ont été approuvées par la Régie de l'énergie dans la décision D-2026-033.

Tarif	Description	Prix
D	Frais d'accès au réseau par jour	46,154 €
	40 premiers kWh par jour	7,221 €
	Reste de l'énergie	11,636 €
DP	Premiers 1 200 kWh par mois	7,078 €
	Reste de l'énergie	10,761 €
	Prime de puissance, été (> 50 kW)	5,525 \$
	Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	7,477 \$
	Minimum par mois – monophasée	13,833 \$
	Minimum par mois – triphasée	20,750 \$
DM	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur	46,154 €
	40 premiers kWh par jour par multiplicateur	7,221 €
	Reste de l'énergie	11,636 €
	Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW × multiplicateur)	7,477 \$
DT	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur	46,154 €
	Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	5,299 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	30,979 €
	Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW × multiplicateur)	7,477 \$
Mesurage net pour autoproducteur ou autoproductrice – Option I	Solde non utilisé de la banque de surplus, rémunéré au coût moyen de fourniture	4,800 €
Option de crédit hivernal – D	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	60,186 €
Flex D	Frais d'accès au réseau par jour	46,154 €
	En période d'hiver :	
	40 premiers kWh par jour, en dehors des événements de pointe	4,993 €
	Reste de l'énergie, en dehors des événements de pointe	9,503 €
	Énergie consommée pendant les événements de pointe	47,810 €
	En période d'été :	
40 premiers kWh par jour	7,221 €	
Reste de l'énergie	11,636 €	
G	Frais d'accès au réseau par mois	16,014 \$
	Prime de puissance (> 50 kW)	22,912 \$
	Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois	12,859 €
	Reste de l'énergie	9,897 €
	Minimum par mois – Monophasée	16,014 \$
Minimum par mois – Triphasée	48,041 \$	
G – Courte durée	Majoration des frais d'accès au réseau et du montant mensuel minimal	16,014 \$
	Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	7,830 \$
Option de crédit hivernal – G	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	64,941 €
Flex G	Frais d'accès au réseau par mois	16,014 \$
	En période d'hiver :	
	Énergie consommée en dehors des événements de pointe	10,561 €
	Énergie consommée pendant les événements de pointe	58,669 €
	En période d'été :	
	Énergie consommée	12,859 €
Minimum par mois – Monophasée	16,014 \$	
Minimum par mois – Triphasée	48,041 \$	

M	Prime de puissance Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	18,937 \$ 6,532 € 4,844 € 16,014 \$ 48,041 \$
M – Courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,014 \$ 7,830 \$
G9	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	5,494 \$ 13,091 € 16,014 \$ 48,041 \$ 13,443 \$
G9 – Courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,014 \$ 7,830 \$
GD	Prime de puissance Prix de l'énergie – Période d'été Prix de l'énergie – Période d'hiver Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	6,870 \$ 8,119 € 20,118 € 16,014 \$ 48,041 \$
Tarif de relance industrielle – Moyenne puissance	Prix plancher : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M	4,844 €
BR	Énergie associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée Énergie associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	13,600 € 26,432 € 18,091 € 16,014 \$ 48,041 \$
Flex M	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	18,937 \$ 4,117 € 64,941 € 6,532 € 4,844 € 16,014 \$ 48,041 \$
Flex G9	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : Énergie consommée Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	5,494 \$ 10,519 € 64,941 € 13,091 € 16,014 \$ 48,041 \$ 13,443 \$
L	Prime de puissance Prix de l'énergie Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	15,600 \$ 3,967 € 9,144 \$ 27,427 \$
LG	Prime de puissance Prix de l'énergie Prime pour puissance disponible inutilisée	17,202 \$ 4,488 € 39,969 \$
H	Prime de puissance Énergie – Jours autres que jours de semaine en hiver Énergie – Jours de semaine en hiver	6,870 \$ 6,954 € 23,482 €
LD – Option ferme	Prime de puissance Énergie – Jours autres que jours de semaine en hiver Énergie – Jours de semaine en hiver	6,870 \$ 6,954 € 23,482 €
LD – Option non ferme	Prime de puissance par jour – Interruptions planifiées Prime de puissance par jour – Interruptions non planifiées Prix de l'énergie Prime de puissance – Maximum par mois	0,687 \$ 1,374 \$ 6,954 € 6,870 \$
LD – Option non ferme	Prix par kWh consommé sans autorisation	64,941 €
LP	Redevance annuelle Prix par kWh consommé sans autorisation	1 298,815 \$ 64,941 €

Option de gestion de de la demande de puissance – Engagement	Sous-option I	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	53,883 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €
	Sous-option II	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	56,038 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €
	Sous-option III	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	53,883 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €
	Sous-option IV	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	56,038 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €
	Sous-option V	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	70,048 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €
	Sous-option VI	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	72,203 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €
	Sous-option VII	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	70,048 \$
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €	
Sous-option VIII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	72,203 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €	
Sous-option IX		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	72,203 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €	
Sous-option X		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,358 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €	
Sous-option XI		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	72,203 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €	
Sous-option XII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,358 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €	
Sous-option XIII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,358 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €	
Sous-option XIV		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	76,513 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €	
Sous-option XV		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,358 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €	
Sous-option XVI		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	76,513 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €	
Sous-option XVII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	76,513 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €	
Sous-option XVIII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	78,668 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,389 €	
Sous-option XIX		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	76,513 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €	
Sous-option XX		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	78,668 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	37,718 €	
	Crédit pour engagement pluriannuel : Engagement pour 2 périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × 5 % Engagement pour 3 périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × 10 % Prime pour non-respect de l'engagement pluriannuel : Crédit fixe effectif de l'année d'abandon × nombre d'années restant à l'engagement × 50 %	
	Crédit pour préavis plus court (par kWh)	75,436 €
	Premier événement de pointe non respecté : Prime (par kW)	1,628 \$
	Montant par kW pour calcul de la prime maximale	6,520 \$
	Événements de pointe non respectés subséquents : Prime (par kW)	4,644 \$
	Montant par kW pour calcul de la prime maximale	18,579 \$

Option de gestion de la demande de puissance – Latitude	Prime pour inscription en cours d'hiver applicable au total des crédits : Entre le 1 ^{er} et le 31 décembre : 25 % Entre le 1 ^{er} et le 31 janvier : 50 % Entre le 1 ^{er} et le 28 ou le 29 février : 75 % Entre le 1 ^{er} et le 31 mars : 100 %	
	Sous-option I : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	46,339 \$
	Sous-option II : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	77,591 \$
	Sous-option III : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	88,367 \$
	Sous-option IV : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	95,911 \$
	Sous-option V : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	103,455 \$
	Sous-option FDS : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 3 heures (par kW en fin de semaine)	1,951 \$
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 4 heures (par kW en fin de semaine)	2,608 \$
	Crédit nominal si aucun avis d'événement de pointe n'est transmis pendant la période d'hiver, équivalent à la moins élevée des valeurs suivantes : – 15 % de la puissance maximale appelée pendant la période d'hiver × – ou	77,743 \$ 23 558,326 \$
Électricité additionnelle – Moyenne puissance	Prix plancher : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	7,280 €
Électricité additionnelle – Grande puissance	Prix plancher : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,654 €
Électricité additionnelle – Moyenne et grande puissance	Prix du kWh au-delà de la puissance de référence en période non autorisée	1,078 \$
Électricité additionnelle – Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux	Abonnements aux tarifs D, DM, DP, G, G9 ou M : Prix plancher : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	7,280 €
	Abonnements au tarif LG : Prix plancher : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,654 €
Tarif de développement économique	Réduction tarifaire initiale de 20 %	
Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Prix plancher : prix de l'énergie au tarif L	3,966 €
	Prix du kWh au-delà de la puissance de référence en période de restriction	1,077 \$
Rodage de nouveaux équipements – Moyenne puissance	Majoration de 4 % du prix moyen	
Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance – 12 périodes ou plus	Majoration maximale du prix moyen : 4 % Majoration minimale du prix moyen : 1 %	
Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance – 12 périodes ou moins	Majoration de 4 % du prix moyen	
Rodage de nouveaux équipements	Prix par kWh consommé sans autorisation	64,941 €
Essais d'équipements – Moyenne et grande puissance	Multiplicateur (par kWh)	12,989 €
CB – Moyenne puissance	Prime de puissance	18,937 \$
	Jusqu'à 210 000 kWh par mois pour de la consommation d'énergie autorisée	6,532 €
	Reste de la consommation d'énergie autorisée	4,844 €
	Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée	19,482 €
	Minimum par mois – Monophasée	16,014 \$
Minimum par mois – Triphasée	48,041 \$	
CB – Grande puissance	Prime de puissance	17,202 \$
	Prix de l'énergie pour la consommation autorisée	4,488 €
	Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée	19,482 €
CB – Moyenne et grande puissance	Prix de l'énergie au-delà du seuil de 5 % en période de restriction	1,077 \$
Tarif biénergie de petite puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	7,262 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	64,941 €
	En période sans chauffage : Prime de puissance (> 50 kW)	22,912 \$
	Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois	12,859 €
	Reste de l'énergie	9,897 €
Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	7,262 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	64,941 €
	En période sans chauffage : Prime de puissance	18,937 \$
	Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois	6,532 €
	Reste de l'énergie	4,844 €
Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces – Faible facteur d'utilisation	En période de chauffage : Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	7,262 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	64,941 €
	En période sans chauffage : Prime de puissance	5,494 \$
	Prix de l'énergie	13,091 €
	Majoration pour mauvais facteur de puissance	13,443 \$

Tarif F	Prime de puissance par mois	58,136 \$
Tarif FP	Si la puissance installée est inférieure ou égale à 50 kW :	
	Prime de puissance par mois	1,396 \$
	Si la puissance installée est supérieure à 50 kW :	
	Prime de puissance par mois	6,449 \$
	Minimum par mois – Monophasée	16,014 \$
	Minimum par mois – Triphasée	48,041 \$
Éclairage public – Service général	Prix de l'énergie	13,457 ¢
Éclairage public – Service complet	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) – Par luminaire	29,224 \$
	Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) – Par luminaire	31,836 \$
	Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) – Par luminaire	34,367 \$
	Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) – Par luminaire	40,329 \$
	Diodes électroluminescentes :	
	6 100 lumens (ou 65 W) – Par luminaire	30,119 \$
Éclairage Sentinelle – Avec poteau	7 000 lumens (ou 175 W) – Par luminaire	54,045 \$
	20 000 lumens (ou 400 W) – Par luminaire	71,227 \$
Éclairage Sentinelle – Sans poteau	7 000 lumens (ou 175 W) – Par luminaire	42,471 \$
	20 000 lumens (ou 400 W) – Par luminaire	61,214 \$
Crédit d'alimentation en moyenne ou en haute tension	Tension ≥ 5 kV, mais < 15 kV	0,7402 \$
	Tension ≥ 15 kV, mais < 50 kV	1,1863 \$
	Tension ≥ 50 kV, mais < 80 kV	2,6484 \$
	Tension ≥ 80 kV, mais < 170 kV	3,2397 \$
	Tension ≥ 170 kV	4,2810 \$
Crédit d'alimentation aux tarifs domestiques	Tension ≥ 5 kV	0,2900 ¢
Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle de la prime de puissance	21,477 ¢
Service Signature – Service de base	Frais annuels par point de livraison	6 818,780 \$
Service Signature – Options	Frais annuels pour le suivi des harmoniques	6 494,074 \$
	Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	6 494,074 \$